

RÈGLEMENT SUR LE MARKETING ET LA PUBLICITÉ

LIGNES DIRECTRICES RELATIVES AUX VÊTEMENTS
ET ACCESSOIRES

pour les compétitions et meetings internationaux sur invitation



**WORLD
ATHLETICS™**

Lignes directrices concernant l'identification autorisée sur les vêtements et accessoires pour :

- a. Les compétitions et meetings internationaux sur invitation qui sont répertoriés par World Athletics dans le cadre de la structure globale et approuvés par le Conseil.
- b. Les compétitions et meetings internationaux sur invitation pour lesquels le montant des primes de notoriété, des primes de compétition et/ou la valeur des récompenses non pécuniaires dépassent 50 000 USD au total ou 8 000 USD pour une épreuve.

L'intégralité du Règlement de World Athletics sur le marketing et la publicité peut être consultée à l'adresse suivante :

<https://www.worldathletics.org/about-iaaf/documents/book-of-rules> (Tome C - C7.4)

Pour toute question :

kitapprovals@worldathletics.org

VÊTEMENTS DE COMPÉTITION - FACE

FABRICANT

40 cm², hauteur max. 5 cm

DOSSARD

24 cm de large par max. 16 cm de haut

Identification : hauteur max. de 6 cm pour la bande du haut et hauteur max. de 4 cm pour la bande du bas

FABRICANT

40 cm², hauteur max. 5 cm

REMARQUE : Seuls **DEUX (2) Sponsors de l'athlète différents au maximum** peuvent figurer sur la tenue de l'athlète et, lorsque cela est autorisé, sur les effets personnels et les accessoires (c'est-à-dire que le(s) même(s) Sponsor(s) doi(ven)t figurer sur l'ensemble des articles de la tenue, des effets personnels et des accessoires). Deux Sponsors de l'athlète identiques peuvent figurer sur la tenue chacun en un exemplaire à l'un des emplacements autorisés.

SPONSOR DE L'ATHLÈTE

40 cm², hauteur max. 5 cm

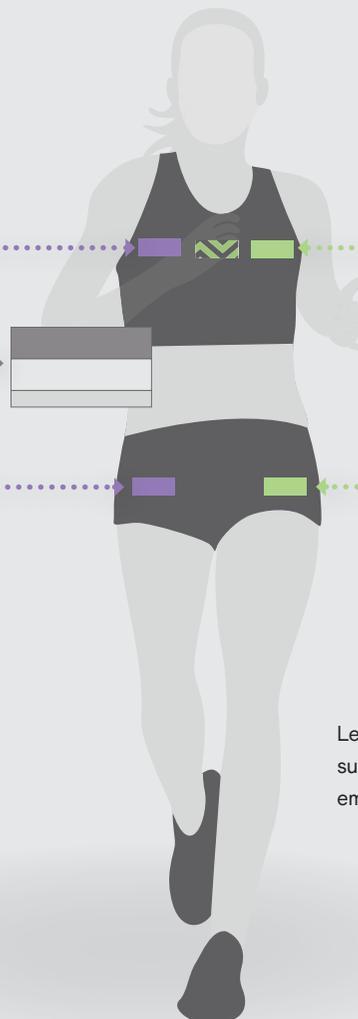
Si les athlètes ne souhaitent pas utiliser ces emplacements, il sera fait preuve de flexibilité seulement pour les identifications en vert qui pourront figurer sur les manches et/ou dans le dos.

Aucun logo de fabricant ne peut apparaître sur les manches ou sur le revers des hauts de compétition. cm² = taille max.

SPONSOR DE L'ATHLÈTE

40 cm², hauteur max. 5 cm

Les logos ne peuvent être placés sur le devant de la tenue qu'aux emplacements consacrés.



VÊTEMENTS DE COMPÉTITION - FACE

FABRICANT

40 cm², hauteur max. 5 cm

DOSSARD

24 cm de large par max. 16 cm de haut

Identification : hauteur max. de 6 cm pour la bande du haut et hauteur max. de 4 cm pour la bande du bas

FABRICANT

40 cm², hauteur max. 5 cm

REMARQUE : Seuls **DEUX (2) Sponsors de l'athlète différents au maximum** peuvent figurer sur la tenue de l'athlète et, lorsque cela est autorisé, sur les effets personnels et les accessoires (c'est-à-dire que le(s) même(s) Sponsor(s) doi(ven)t figurer sur l'ensemble des articles de la tenue, des effets personnels et des accessoires). Deux Sponsors de l'athlète identiques peuvent figurer sur la tenue chacun en un exemplaire à l'un des emplacements autorisés.

SPONSOR DE L'ATHLÈTE

40 cm², hauteur max. 5 cm

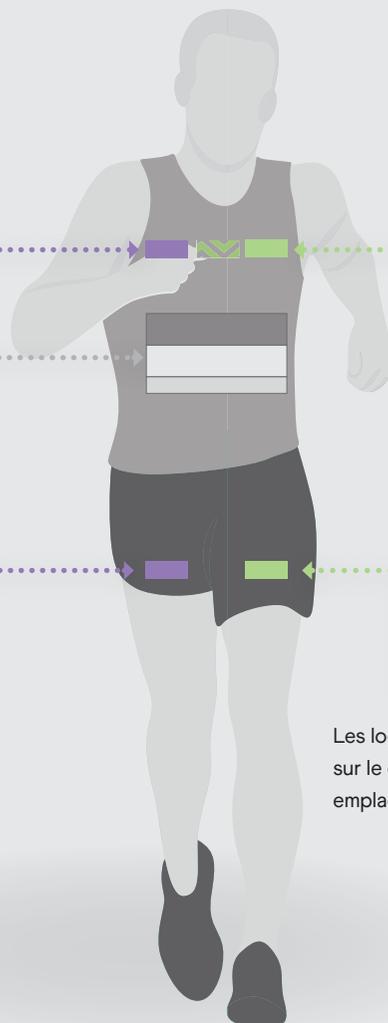
Si les athlètes ne souhaitent pas utiliser ces emplacements, il sera fait preuve de flexibilité seulement pour les identifications en vert qui pourront figurer sur les manches et/ou dans le dos.

Aucun logo de fabricant ne peut apparaître sur les manches ou sur le revers des hauts de compétition. cm² = taille max.

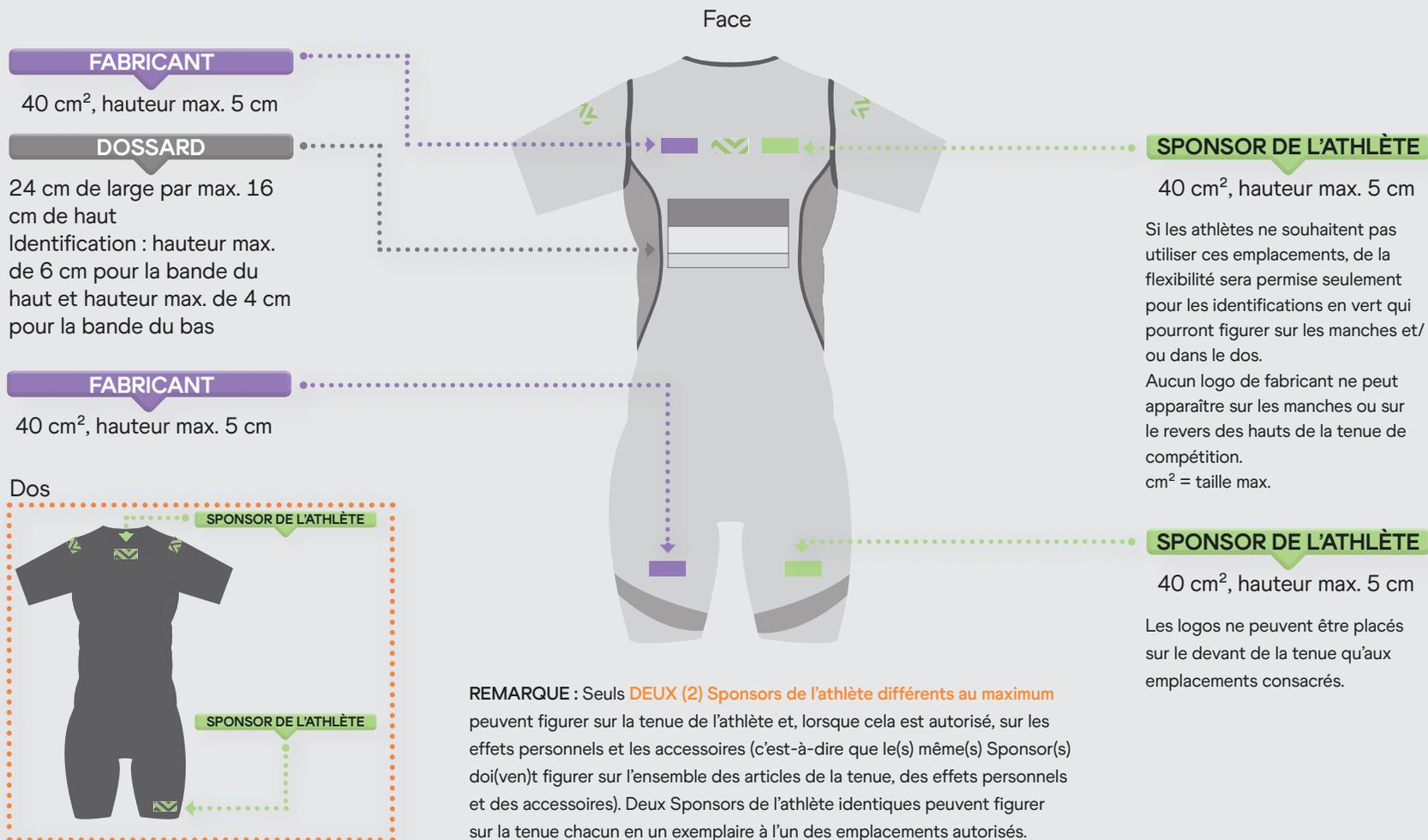
SPONSOR DE L'ATHLÈTE

40 cm², hauteur max. 5 cm

Les logos ne peuvent être placés sur le devant de la tenue qu'aux emplacements consacrés.



VÊTEMENTS DE COMPÉTITION - JUSTAUCORPS



VÊTEMENTS DE COMPÉTITION - DOS

SPONSOR DE L'ATHLÈTE

40 cm², hauteur max. 5 cm

Il s'agit d'une option alternative pour le placement d'un logo de sponsor lorsqu'un logo de sponsor a déjà été placé sur le devant du haut de la tenue de compétition. Nombre total de logos de sponsors d'athlètes sur le haut de la tenue de compétition = 2.



MARQUE DÉCORATIVE

Largeur max. 10 cm

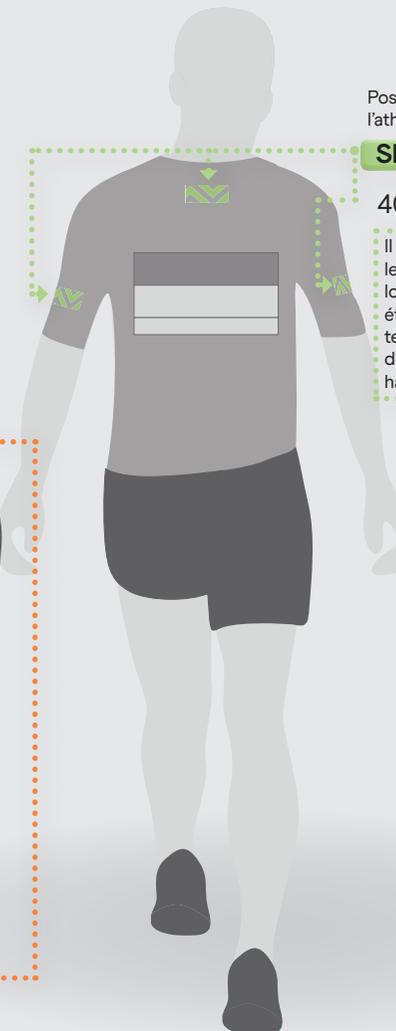


Possibilité de placement du Sponsor de l'athlète

SPONSOR DE L'ATHLÈTE

40 cm², hauteur max. 5 cm

Il s'agit d'une option alternative pour le placement d'un logo de sponsor lorsqu'un logo de sponsor a déjà été placé sur le devant du haut de la tenue de compétition. Nombre total de logos de sponsors d'athlètes sur le haut de la tenue de compétition = 2.



REMARQUE : Seuls **DEUX (2) Sponsors de l'athlète différents au maximum** peuvent figurer sur la tenue de l'athlète et, lorsque cela est autorisé, sur les effets personnels et les accessoires (c'est-à-dire que le(s) même(s) Sponsor(s) doit(vent) figurer sur l'ensemble des articles de la tenue, des effets personnels et des accessoires). Deux Sponsors de l'athlète identiques peuvent figurer sur la tenue chacun en un exemplaire à l'un des emplacements autorisés. permitted positions.

TENUE PROTOCOLAIRE

MARQUE DÉCORATIVE

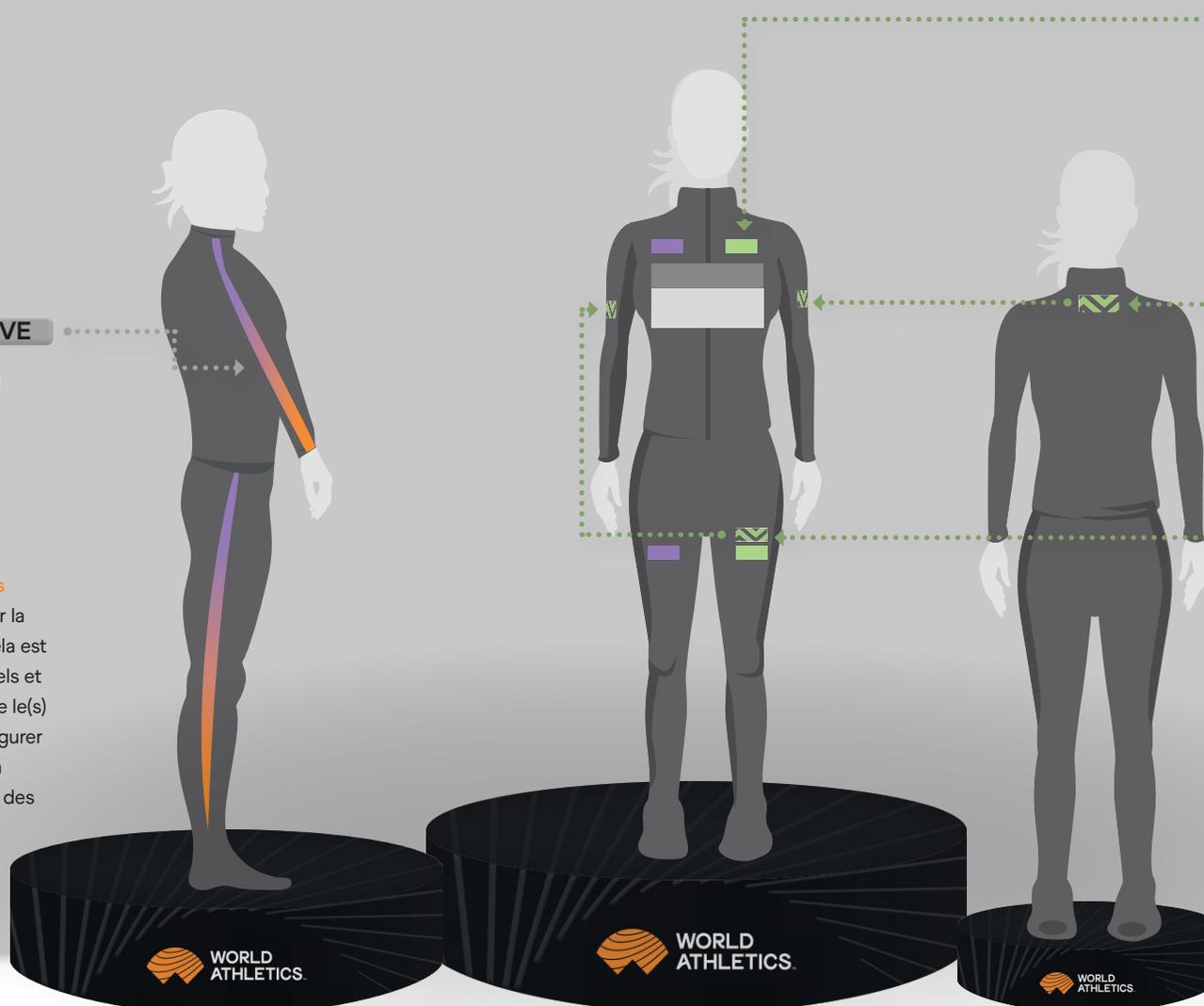
Largeur max. 10 cm

REMARQUE : Seuls **DEUX (2)** Sponsors de l'athlète différents au maximum peuvent figurer sur la tenue de l'athlète et, lorsque cela est autorisé, sur les effets personnels et les accessoires (c'est-à-dire que le(s) même(s) Sponsor(s) doi(ven)t figurer sur l'ensemble des articles de la tenue, des effets personnels et des accessoires).

SPONSOR DE L'ATHLÈTE

40 cm², hauteur max.
2 Sponsors de l'athlète max.
Seuls deux Sponsors de l'athlète identiques peuvent figurer sur la tenue chacun en un exemplaire à l'un des emplacements autorisés.

Il s'agit d'options alternatives pour le placement de deux logos de sponsor.
Nombre total de logos de sponsors d'athlètes sur le haut de la tenue de compétition = 2.



AUTRES ARTICLES



Bandeau



Chaussette
haute

Chaussette
standard

Chaussette
invisible



Manches de bras
et de jambes



UNIQUEMENT LE LOGO DU FABRICANT

6 cm², hauteur max. 3 cm

*Pas de sponsor sur les autres articles

RÉSUMÉ

TENUES DE COMPÉTITION

HAUT DU CORPS : T-shirts / débardeurs / vestes / hauts

Nom/logo du fabricant en 1 exemplaire	>	40 cm ² , hauteur max. 5 cm
Nom/Logo du Sponsor de l'athlète en 2 exemplaires (face et dos)	>	40 cm ² , hauteur max. 5 cm

BAS DU CORPS : shorts, collants, leggings

Nom/logo du fabricant en 1 exemplaire	>	40 cm ² , hauteur max. 5 cm
Nom/Logo du Sponsor de l'athlète en 2 exemplaires (face et dos)	>	40 cm ² , hauteur max. 5 cm

JUSTAUCORPS (une pièce)

Nom/logo du fabricant en 1 exemplaire	>	40 cm ² , hauteur max. 5 cm
Nom/Logo du Sponsor de l'athlète en 2 exemplaires (face et dos)	>	40 cm ² , hauteur max. 5 cm

AUTRE TENUE D'ÉQUIPE DE L'ATHLÈTE

HAUT DU CORPS : tenues de cérémonie, survêtements, sweat et vestes de pluie

Logo du fabricant en 1 exemplaire	>	40 cm ² , hauteur max. 5 cm
Nom/Logo du Sponsor de l'athlète en 2 exemplaires	>	40 cm ² , hauteur max. 5 cm

BAS DU CORPS : tenues de cérémonie, survêtements, sweat et vestes de pluie

Nom/Logo du fabricant en 1 exemplaire	>	40 cm ² , hauteur max. 5 cm
Nom/Logo du Sponsor de l'athlète en 2 exemplaires	>	40 cm ² , hauteur max. 5 cm

AUTRES ARTICLES

COMME LES CHAUSSETTES, CASQUES, COUVRE-CHEFS, BANDEAUX, LUNETTES, GANTS, LUNETTES DE SOLEIL, POIGNETS ET MANCHES DE BRAS

Nom/Logo du fabricant en 1 exemplaire	>	6 cm ² , hauteur max. 3 cm
---------------------------------------	---	---------------------------------------

LOGOTYPES GRAPHIQUES ET FIGURATIFS

Un Logo graphique ou figuratif du fabricant de la Tenue de l'équipe nationale (à l'exclusion du nom ou de tout texte) peut également être utilisé comme « marque décorative », une ou plusieurs fois, sous la forme d'une bande d'une largeur ne dépassant pas 10 cm, et ce à la condition que, de l'avis de World Athletics et à sa discrétion, une telle utilisation ne domine pas ou ne nuise pas indûment à l'apparence de l'article d'habillement.

EFFETS PERSONNELS ET ACCESSOIRES DE L'ÉQUIPE

SERVIETTES (par ex. de plage, de bain, pour les mains et pour le visage) et **COUVERTURES**

Nom/logo du fabricant en 1 exemplaire	➤	40 cm ² , hauteur max. 5 cm
Sponsor de l'athlète en 2 exemplaires PLUS nom de l'athlète ou pseudonyme personnel de l'athlète sur les réseaux sociaux		

SACS (y compris toutes les étiquettes et inscriptions)

Nom/logo du fabricant en 1 exemplaire	➤	40 cm ² , hauteur max. 5 cm
Nom/Logo du Sponsor de l'athlète en 2 exemplaires		
Nom de l'athlète en 2 exemplaires		

GOURDES de max 1 L

Fournisseur ou fabricant de la boisson et/ou Sponsor de l'athlète, en 2 exemplaires	➤	40 cm ² , hauteur max. 5 cm
---	---	--

CHAUSSURES

La taille du nom/Logo du fabricant des chaussures portées par un athlète n'est pas limitée. Le nom de l'athlète ou le pseudonyme sur les réseaux sociaux (ne contenant aucune référence commerciale) peut également figurer (ceci inclut la propre marque de chaussures de l'athlète) sans aucune restriction de taille ou d'emplacement.



ENGINS ET PERCHES

Les dispositions relatives aux éléments marketing affichés sur les engins de lancer des athlètes dans les concours et les épreuves combinées (c.-à-d. disque, poids, marteau, javelot et perche) sont énoncées dans le Règlement sur le marketing et la publicité - Compétitions internationales 1.5 et 1.9.

BANDAGE À DES FINS MÉDICALES OU NON

Tout bandage utilisé par un athlète à des fins médicales ou générales peut être d'une couleur unie ou arborer le nom de l'athlète. Tout nom ou Logo de nature commerciale inscrit sur le bandage doit faire l'objet d'une approbation écrite de la part de l'Organisateur de l'événement.

